

# La Charte Zéro discrimination des Beaux-Arts de Marseille

Afin de promouvoir et de garantir les valeurs communes à toutes les écoles d'art et de design : solidarité, dignité, hospitalité, égalité, Les Beaux-Arts de Marseille ont rédigé et adopté une charte Zéro discrimination afin de mener des actions de prévention et de sensibilisation.

Cette charte est conforme aux lois nationales et internationales en vigueur sur une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. Elle s'inscrit dans le prolongement de la *Charte Égalité des chances et de traitement* dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle s'impose à toutes et à tous comme cadre de conduite, appelant à la responsabilité de chacun·e dans la lutte contre toutes les discriminations, les actes de violence, de harcèlement et les stéréotypes<sup>1</sup>.

**L'ensemble de la communauté éducative des Beaux-arts de Marseille, étudiant·e·s, enseignant·e·s, agent·e·s de l'administration s'engagent ensemble à :**

- ▶ Promouvoir la diversité et l'égalité des chances.
- ▶ Prévenir toute forme de violence et de harcèlement.
- ▶ Mettre en œuvre l'égalité homme-femme.
- ▶ Veiller au respect entre les genres et transmettre la culture de l'égalité.
- ▶ Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité dans la composition du conseil d'administration, des jurys et des commissions de sélection, pour contrer les solidarités et mécanismes conscients ou inconscients qui tendent à reproduire des schémas inégalitaires.
- ▶ Reconnaître le rôle déterminant de la direction d'établissement comme garant de l'égalité homme-femme, du respect mutuel entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes et contre toutes les discriminations.
- ▶ Lutter contre toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlement quelles qu'elles soient.
- ▶ Lutter contre les attitudes sexistes, contre toutes les discriminations et contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes.

## 1. Rappel des 23 critères discriminatoires (article 225-1 du code pénal – modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité citoyenne) :

Origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, particulière vulnérabilité résultant d'une situation économique, apparente ou connue de son auteur·e, patronyme, lieu de résidence, état de santé, perte d'autonomie, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, identité de genre, âge, opinion politique, activités syndicales, capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

# Le Collège Zéro discrimination

**Prévenir, instaurer une veille, sensibiliser, accueillir, écouter, conseiller, orienter, alerter, lutter**

Les Beaux-Arts de Marseille affirment leur engagement dans ces luttes avec le renforcement de l'équipe et la création d'un collège élargi et toujours autonome de référent·e·s Zéro discrimination.

Ce collège est à l'écoute et à la disposition de tous·tes les membres de l'École – étudiant·e·s, personnels administratifs et enseignant·e·s. L'ensemble des personnes fréquentant l'École peut se tourner vers les référent·e·s en toute confiance en cas de problème et ce qu'elle que soit la position d'autorité de la personne désignée.

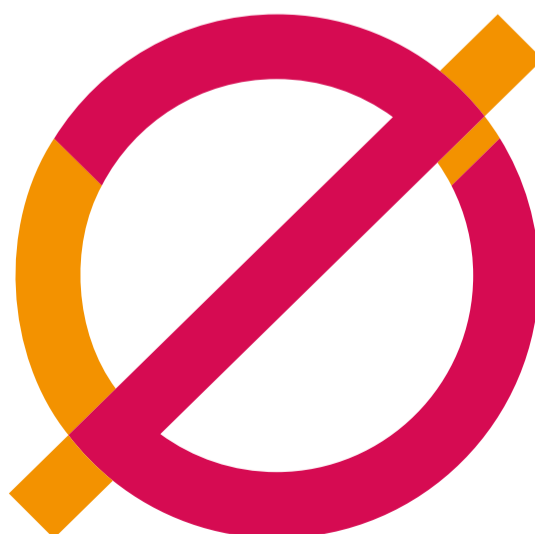
Écrire au Collège : [zero\\_discrimination@esadmm.fr](mailto:zero_discrimination@esadmm.fr)

En faisant partie de l'École, toutes ses composantes – le personnel administratif, les enseignant·e·s et les étudiant·e·s – s'engagent à adopter, en toutes circonstances, une attitude respectueuse des différences. Les attitudes et comportements inappropriés sont proscrits.

Les personnes confrontées à ces situations ou celles qui en sont témoins ont la possibilité de les exprimer dans un cadre attentif et respectueux.

La prévention et le traitement des faits de discrimination, violence ou harcèlement passent par la mise en place de procédures de remontée d'informations claires et transparentes, en vue de recueillir la parole des victimes ou témoins dans des conditions de confidentialité adaptées.

Les référent·e·s Zéro Discrimination



**Collège Zéro discrimination**

**Hélène Biesse**  
Assistante d'enseignement artistique

**Christine Mahdessian**  
Responsable de la bibliothèque

**Flavien Odorin**  
Assistant d'enseignement artistique

**Éric Pasquiou**  
Professeur d'enseignement artistique

**Nadia Slimani**  
Chargée de mission rédaction, éditorialiste